



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2267

Approbation d'une convention de coproduction entre Ville de Lyon/Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et MuseoPic pour la réalisation de l'expérimentation d'une application

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 4 JUILLET 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 7 JUILLET 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 27 JUIN 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 JUILLET 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme ROUX de BEZIEUX), M. BRAILLARD, Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), M. HAVARD (pouvoir à Mme BERRA), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. ROYER

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2267 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE COPRODUCTION ENTRE VILLE DE LYON/MUSEE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE ET MUSEOPIC POUR LA REALISATION DE L'EXPERIMENTATION D'UNE APPLICATION (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Après la mise en œuvre d'un nouveau parcours muséographique entre 2013 et 2015, le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique a choisi de travailler, à partir de 2016, la question de la médiation en interrogeant notamment les technologies numériques les plus récentes permettant de valoriser les œuvres et les documents présents dans les parcours permanents et temporaires.

Ce chantier de travail à mener en équipe au sein du musée connaîtra plusieurs phases dont la création de parcours thématiques pour les publics, des documents hybrides dédiés, des médiations adaptées au développement des personnes fréquentant l'établissement et les activités qui y sont menées, ainsi que l'achat de matériels et de services liés à cette réflexion collective.

Dans ce cadre d'actions, les fondateurs de l'entreprise Muséopic (Jillian Boyer et Amaury Belin) ont contacté le musée afin de mener une co-production sur une application numérique qui pourrait être dédiée au monde muséal (à ce jour, l'entreprise MuseoPic est la seule à offrir la possibilité d'expérimenter sur des sujets numériques de pointe avec la reconnaissance visuelle, la réalité augmentée...), suite à une série de projets menés avec d'autres musées lyonnais (Musée Gallo-Romain...) et favorisant des usages innovants auprès des publics (obtention d'informations complémentaires au parcours des collections pour les publics par le biais des smartphones ou tablettes des visiteurs, jeu autour des œuvres et des documents à travers la mise au point de données de réalité augmentée).

La co-production sera donc conduite par l'équipe de la startup MuseoPic, lauréate du concours Lyon StartUp en décembre 2015, composée d'Amaury Belin, en sa qualité d'ingénieur et de Jillian Boyer en sa qualité de gestionnaire/développeur du projet, au sein du Musée, en collaboration étroite avec tous les agents travaillant dans l'établissement.

La co-production, envisagée comme un projet participatif co-construit, pourrait dès lors permettre au musée de l'imprimerie et de la communication graphique d'avancer de manière importante sur ses choix et ses objets de médiation, notamment numériques, et à l'entreprise Muséopic de finaliser un objet prototypal de type « application » en lien avec les collections du musée et les interventions/réactions des membres de l'équipe du musée qui pourrait ensuite exister sous une forme commerciale à diffuser auprès des établissements culturels régionaux ou nationaux.

Le Musée ainsi que l'Association des Amis du Musée de l'imprimerie (en tant que mécène) ont accepté de s'associer à ce projet afin de mener leur politique de développement des usages numériques innovants au service de la médiation culturelle. Les différents partenaires se sont ainsi rapprochés afin d'allier leurs compétences et savoir-faire dans leur domaine respectif.

Valorisation des apports de chaque partie :

APPORT MUSEOPIC	COÛT	APPORT MUSEE	COÛT
Compétences techniques/scientifiques	7 000 €	Mise à disposition espace de travail	5 000 €
Financement matériel (ordinateur, abonnement connectivité, balise de géolocalisation,...)	3 000 €	Mise à disposition personnel du Musée	3 000 €
		Financement matériel (balises)	1 500 €
		Présence mention nom entreprise sur support de communication	500 €
Total :	10 000 €		10 000 €

A l'issue de la co-production, l'équipe MuseoPic et la Ville de Lyon / Musée de l'imprimerie et de la communication graphique s'engagent à répartir les revenus financiers de la manière suivante :

- vente de l'application : 20 % seront reversés à la Ville de Lyon / Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique, 30 % à l'Apple Store et 50 % à la SAS MuseoPic ;

- vente des produits dérivés, contenus supplémentaires (en fonction de ce que l'utilisateur a pris en photo et a apprécié pendant la visite) : 10 % sur chaque contenu vendu, seront reversés à la Ville de Lyon / Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et 90 % à la SAS MuseoPic.

Les conditions de la co-production sont formalisées dans la convention jointe au rapport.

Vu ladite convention de coproduction ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de coproduction susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et la SAS MuseoPic est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN